

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPEENNES
Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 13 décembre 1973
PC/ab heure de remise au telex : 13 h 10

"Priorité P - 1"

Note BIO (73) 181 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. Les Directeurs généraux D.G. I et X

432

I. Conférence de presse hebdomadaire du Porte-Parole

Au cours de sa conférence hebdomadaire du 13 décembre, le Porte-Parole a notamment commenté les points suivants :

1. - Réunion de la Commission du mercredi 12 à Strasbourg :

Je vous renvoie à ce sujet à notre note BIO 176 expédiée de Strasbourg.

2. - Assurance-vie

-

Voir notre note P - 73 à ce sujet.

3. - Bourses de recherche universitaire : voir notre note IP 214

4. - Union économique et monétaire : voir notre IP 212 qui résume la déclaration du vice-président Haferkamp, IP qui vous a déjà été transmise par telex le 12.12.

5. - Sucre : Devant les tensions qui caractérisent actuellement le marché international du sucre, la Commission a décidé d'étendre l'application du prélèvement spécial à l'exportation du sucre à certains produits transformés ayant une teneur élevée en sucre. Il s'agit de certaines préparations alimentaires et du chocolat dont vous trouverez les dénominations exactes dans les positions 18.06 ex D et 21.07 ex F du tarif douanier commun. Le niveau de la taxe pour ces produits est égal à celui imposé aux exportations du sucre même. Cette taxe est actuellement de 4 U.C./100 kg. L'extension de ce prélèvement entre en vigueur le 14 décembre. Pour les raisons qui ont motivé la Commission, je vous prie de vous référer à notre note BIO (73) du 22 novembre.

6. - Discours Thomson à Manchester : ce document vous parviendra par courrier séparé.

7. - Problèmes d'organisation interne : Le Groupe du Porte-Parole tiendra une permanence samedi le 15.12 de 10 à 20 heures. En cas de besoin, vous pouvez nous atteindre aux extensions 2204/2619/2217. Au bureau d'information de Copenhague également, une permanence est assurée : téléphone 14.41.40.

II. Prévisions de la semaine prochaine

Le Conseil "finances" se tiendra le lundi 17 décembre à 10 heures, avec comme unique point à l'ordre du jour l'union économique et monétaire. Il est prévu que ce Conseil se termine dans la journée.

Le même jour, à 10 heures aura lieu le Conseil "affaires générales, dont le déroulement sera fonction des résultats du sommet de Copenhague.

Amitiés

B. OLIVI

